

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste révisée des sujets


Instructions


Veuillez utiliser ce gabarit pour fournir les informations exigées pour chacun des sujets dont vous entendez traiter dans le dossier, et joignez-le à votre demande d'intervention.


Informations générales


Nom de la personne intéressée : Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)


Numéro du dossier : R-4287-2024 Cause tarifaire 2025-2026 d'Énergir.
Phase 2. Liste révisée des sujets.
Le 15 mai 2025.



Régie de l'énergie - Demande d'intervention : Liste révisée des sujets
Liste révisée des sujets
Sujet initial 1 (précisé) : Les approvisionnements gaziers 2025-2029.
Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :
<p>En tant que regroupement environnemental, le RTIEÉ souhaite que la prévision des ventes soit la plus exacte possible, ceci afin d'éviter d'une part le sur-approvisionnement en molécule, transport ou entreposage (et le gaspillage et les actifs inutiles qui en résulteraient), mais d'autre part également afin d'assurer la fiabilité du réseau gazier (surtout dans le contexte du délicat équilibre requis par la transition énergétique entre les consommations électriques et gazières dont le GSR et dont la biénergie). Parallèlement, en tant que regroupement environnemental, le RTIEÉ souhaite que les outils d'approvisionnement en molécule, transport ou entreposage soient les plus efficaces possibles, ce afin d'éviter à la fois ce même gaspillage ou ces actifs inutiles tout en assurant la fiabilité pour ces mêmes raisons.</p>
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :
<p>Ce sont les associations constitutives du RTIEÉ (SÉ-AQLPA) qui avaient historiquement convaincu Énergir d'inclure sa « Vision globale » à son plan pluriannuel d'approvisionnement. Le RTIEÉ soumet toutefois que la « Vision globale » présentée par Énergir au présent dossier n'élabore pas suffisamment a) sur les particularités du nouveau modèle d'affaires d'Énergir basé sur la décroissance globale mais en sauvegardant sa desserte en pointe (biénergie) et dans les créneaux non électrifiables et son impact sur la planification de la demande québécoise et la planification des outils d'approvisionnement et b) sur le nouveau contexte nord-américain et son impact non seulement sur la disponibilité et le prix du gaz mais également sur la demande québécoise elle-même. Ce contexte nord-américain pourrait aussi (regrettablement) affecter à la baisse la demande états-unienne en GSR et donc à la baisse le coût du GSR.</p>
<p>Le RTIEÉ constate avec satisfaction que le nouveau modèle d'affaires d'Énergir basé sur la décroissance globale mais en sauvegardant sa desserte en pointe (biénergie) et dans les créneaux non électrifiables est en voie de se concrétiser. Le RTIEÉ interrogera Énergir afin de s'assurer de la justesse des diverses modalités prévues de cette décroissance, dont sa planification annuelle tant en demande qu'en offre, et logera des recommandations selon les réponses obtenues, afin d'éviter à la fois le gaspillage susdit ou les actifs inutiles tout en assurant la fiabilité.</p>
<p>Le RTIEÉ examinera si Énergir est bien-fondée de ne pas requérir de capacité d'entreposage supplémentaire en 2026 (ni 2025 hormis le nouveau contrat) et si la croissance de son besoin de flexibilité opérationnelle peut effectivement être réduite comme elle l'affirme, sans compromettre la fiabilité de l'approvisionnement (même dans l'hypothèse où l'adhésion à la biénergie croîtrait selon le scénario favorable).</p>
<p>Le RTIEÉ invitera Énergir à compléter sa pièce B-0056, Énergir-H, Doc. 6 afin d'y spécifier les volumes prévus des contrats GSR prévus mais non encore approuvés, ceci que le public puisse évaluer quels sont les volumes nécessitant encore d'être ajoutés pour se conformer à l'obligation réglementaire. Nous comprenons par ailleurs que les données sur les 'Volumes vendus branchements 100 % renouvelables (Montréal)' sont uniquement indicatives, en attendant l'issue du pourvoi Énergir c. Régie de l'énergie, CSM 500-17-133556-251.</p>
<p>Le RTIEÉ examinera et commentera le suivi de l'Initiative pour la mesure, le suivi et la divulgation (nouvelle appellation, IMSD) en conformité avec les décisions déjà rendues les années précédentes par la Régie de l'énergie et en tenant compte de la volonté annoncée d'Énergir d'harmonisation avec l'évolution du cadre normatif en matière de divulgation sur la durabilité au Canada et de la collaboration internationale visant à mettre en place un cadre en matière de mesure, de surveillance, de déclaration et de vérification des émissions de GES associées au méthane (B-0085, Éne-H D-10)</p>
Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :
<p>Nous participerons à toutes les étapes qu'il plaira à la Régie d'édicter pour le traitement du présent dossier, y compris aux demandes de renseignement écrites, au dépôt d'un mémoire, à la présentation d'une argumentation et à la participation à toute séance de travail et audience qu'il plaira à la Régie de convoquer, y compris la présentation orale de la preuve et les contre-interrogatoires.</p>
S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :


Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste révisée des sujets
Liste révisée des sujets
Sujet initial 2 (précisé) : La planification annuelle 2025-2026 du programme d'entretien préventif.
Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :
Comme pour Hydro-Québec Transport, un programme d'entretien préventif constitue un outil essentiel à toute entreprise énergétique afin de limiter ses besoins d'investissements de remplacement ou réfection majeure, et donc éviter le gaspillage de ressources (comme le RTIEÉ le souhaite, en tant que regroupement environnemental).
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :
Le RTIEÉ recherchera des précisions de la part d'Énergir sur les motifs des variations saisonnières des constituantes de ce programme. Il examinera également s'il est possible pour Énergir de fournir une planification pluriannuelle de ce programme d'entretien préventif et d'y incorporer une stratégie d'harmonisation avec sa stratégie d'investissement , surtout dans le contexte actuel du nouveau modèle d'affaires d'Énergir basé sur la décroissance globale mais en sauvegardant sa desserte en pointe (biénergie) et dans les créneaux non électrifiables. L'on pourra à cet égard s'inspirer de l'harmonisation déjà existante chez HQT entre ses propres stratégies d'entretien préventif et d'investissements.
Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :
Voir sujet 1.
S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :


Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste révisée des sujets
Liste révisée des sujets
Sujet initial 3 : Le suivi 2025-2028 relatif à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par Énergir.
Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :
En tant que regroupement environnemental, la réduction des émissions de gaz à effet de serre se situe au cœur des intérêts du RTIEÉ et de ses associations constitutives.
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :
Le RTIEÉ constate la décroissance interannuelle des réductions de GES obtenues des divers projets actuel ou prévus en 2025-2028. Il recherchera des précisions de la part d'Énergir quant aux motifs de cette décroissance et, surtout, examinera s'il est possible d'ajouter de nouveaux projets de réduction de GES à mesure que les projets actuels atteignent leurs objectifs.
Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :
Voir sujet 1.
S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :


Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste révisée des sujets
Liste révisée des sujets
Sujet 4 (nouveau) : Les programmes (PED, PGEE, CASEP, biénergie).
Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :
<p>En tant que regroupement environnemental, le RTIEÉ a toujours favorisé les programmes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et favorisant une plus grande efficacité énergétique, tout en s'assurant que leurs modalités respectent la plus grande rigueur.</p>
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :
<p>Dans un contexte de décroissance du marché du gaz et de modification du modèle d'affaires d'Énergir vers la biénergie (sauf dans les créneaux difficilement électrifiables) et vers le GSR, le RTIEÉ encourage la plus grande prudence quant à l'estimation de la durée de vie des programmes mis en place. Entre autres, il semblerait imprudent à ce stade d'étendre la durée d'amortissement des programmes du PGEÉ au-delà de la durée raisonnablement prévisible des équipements gaziers eux-mêmes (au moins au tout-au-gaz). L'évaluation de la durée de vie des programmes du PGEÉ est de nature à varier d'un programme à l'autre et de dépendre de sa nature (comportementale ou matérielle). Par ailleurs, le RTIEÉ favorise la continuation du CASEP mais, là encore, en évaluant sa rentabilité en fonction du nouveau modèle d'affaires d'Énergir. Le PED devra être adapté de manière à maximiser, de manière rentable, l'évolution d'Énergir vers son nouveau modèle d'affaires. Enfin, il y a lieu de réévaluer les objectifs de la démarche de biénergie, vu es faibles résultats à ce jour et en visant à mettre en place des mesures (dont le PED) visant à accroître ces résultats.</p>
Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :
<p>Voir sujet 1.</p>
S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :


Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste révisée des sujets
Liste révisée des sujets
Sujet 5 (nouveau) : La stratégie des investissements d'Énergir et d'évaluation de la rentabilité de ceux-ci.
Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :
<p>En tant que regroupement environnemental, le RTIEÉ vise à s'assurer que la stratégie d'investissements d'Énergir et d'évaluation de la rentabilité de ceux-ci soit compatible avec le contexte de décroissance du marché du gaz et de modification du modèle d'affaires d'Énergir vers la biénergie (sauf dans les créneaux difficilement électrifiables) et vers le GSR.</p>
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :
<p>Le RTIEÉ vise à s'assurer que la stratégie d'investissements d'Énergir et d'évaluation de la rentabilité de ceux-ci soit compatible avec le contexte de décroissance du marché du gaz et de modification du modèle d'affaires d'Énergir vers la biénergie (sauf dans les créneaux difficilement électrifiables) et vers le GSR. Le RTIEÉ vérifiera que cela s'applique à la fois quant au choix des investissements et en s'assurant que l'évaluation de leur rentabilité soit basée sur des engagements réels des clients visés couvrant la période nécessaire à justifier la rentabilité des projets.</p>
Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :
<p>Voir sujet 1.</p>
S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :


Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste révisée des sujets
Liste révisée des sujets
Sujet 6 (nouveau) : La stratégie tarifaire.
Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :
<p>En tant que regroupement environnemental, le RTIEÉ favorise une stratégie tarifaire incitant à l'efficacité énergétique et à l'évitement du gaspillage, et qui soit compatible avec le contexte de décroissance du marché du gaz et de modification du modèle d'affaires d'Énergir vers la biénergie (sauf dans les créneaux difficilement électrifiables) et vers le GSR.</p>
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :
<p>Le RTIEÉ regrette que la Vision tarifaire d'Énergir tarde à se développer. En étant conscient de ce contexte, le RTIEÉ recherchera malgré tout à ce que la stratégie tarifaire 2025-2026 d'Énergir soit compatible avec le virage attendu et l'amorce lorsque cela est raisonnablement possible. Ainsi, le RTIEÉ appuie le resserrement du tarif interruptible. Il verra aussi s'il est possible de se rapprocher davantage de la répartition des coûts (qu'Énergir a par ailleurs déjà calculée dans sa preuve). Le RTIEÉ examinera la fonctionnalisation des coûts de transport associés à l'injection du GSR en franchise et la modification du tarif de réception, dans le respect de la décision rendue en phase 1. Il s'assurera également que le mode de calcul du prix du GSR respecte au mieux l'équité entre génération de clients.</p>
Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :
<p>Voir sujet 1.</p>
S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :